

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Mardi 11 Avril 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2023 DATE D’AFFICHAGE : 4 avril 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 15</p>
--	--

L’an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter au nom de Catherine FOUCAULT), Maire.

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Caroline THOBIE), GROLEAU Anne et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Catherine FOUCAULT, Madame Caroline THOBIE, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Messieurs Yves LINGER, Nicolas CITEAU.

**Pouvoirs** : Madame Caroline THOBIE a donné pouvoir à Madame Bernadette BROSSEAU et Madame Catherine FOUCAULT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Monsieur Rémy CHATTON a été élu secrétaire de séance.

### DECISION MODIFICATIVE 01/2023 – BUDGET VILLE

La commune ayant reçu la notification de ses bases fiscales pour l’année 2023 et les taux de fiscalité votés, des crédits supplémentaires sont attendus.

Suite aux commissions finances et travaux, de nouveaux travaux ont été proposés et retenus.

Afin de réaliser ces nouveaux investissements et de prendre en compte la recette supplémentaire du produit fiscal due à la hausse des bases décidée par l’Etat, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d’intégrer ces nouvelles données.

La commission finances du 3 avril a émis un avis favorable.

Pièce jointe : décision modificative 01/2023 – budget ville.

**Le Conseil Municipal vote, à la majorité et 2 abstentions, la décision modificative 01/2023 de la ville jointe à la présente délibération.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 14/04/2023  
Publié ou notifié  
le 18/04/2023  
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

